



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Décembre 2024

Qualité du lait

Nouvelles règles en vigueur

RAPPEL: RÔLE DE LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ - VOLET QUALITÉ



» Lie toutes les parties

- PRODUCTEURS
- LES PLQ
- TRANSFORMATEURS

» Établit les règles qualité pour la commercialisation du lait

- SEUILS BACTÉRIES ET CELLULES SOMATIQUES
- ABSENCE DE CORPS ÉTRANGERS
- AUCUNE ADULTÉRATION PAR L'EAU
- ABSENCE D'ANTIBIOTIQUES

» Fixe les pénalités et les responsabilités en matière de qualité

» Fixe l'une des deux primes sur la qualité

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU LAIT

	Étable	Bassin	Citerne	Usine	Silo
Responsable	Producteur	Producteur	Essayeur	Réception	Usine
Responsabilités	Application de procédures et d'une régie visant à empêcher l'adultération du lait du bassin	Procédure à la ferme pour empêcher l'adultération du lait dans le bassin	Empêcher l'altération du lait et assurer le lavage de la citerne à l'usine	Accepter un lait répondant aux normes établies dans la Convention	Maintenir un lait de qualité pour la transformation laitière
Éléments à contrôler	Antibiotique Corps étrangers Bactéries CCS Couleur Eau	Odeurs Couleur Température	Odeurs Couleur Température Corps étrangers	Antibiotique à <u>détection rapide</u> Acidité Odeur Couleur Corps étrangers Adultération eau	Test antibiotique <u>détection lente</u> Couleur Corps étrangers
Méthode de contrôle	Échantillon	Essayeur	Usine	Tests des usines	Tests des usines

RESPONSABILITÉ SILO (ANTIBIOTIQUES)

» Règle déjà présente, aucun changement

Antibiotique à détection rapide :

- ✓ Test effectué à l'usine avant le déchargement.
- ✓ Si la citerne est positive, tous les échantillons producteurs sont testés.
- ✓ Le producteur fautif a la responsabilité financière de la citerne et de sa disposition.

Antibiotique à détection lente :

- ✓ Certains antibiotiques ne peuvent être détectés avec un test rapide.
- ✓ Si un test à détection lente est positif, le transformateur doit disposer du lait contaminé, soit le silo de la réception à l'usine.
- ✓ Le producteur fautif a la responsabilité financière des premiers 36 000 litres. Le volume résiduel est assumé par le fonds des pénalités qualité.

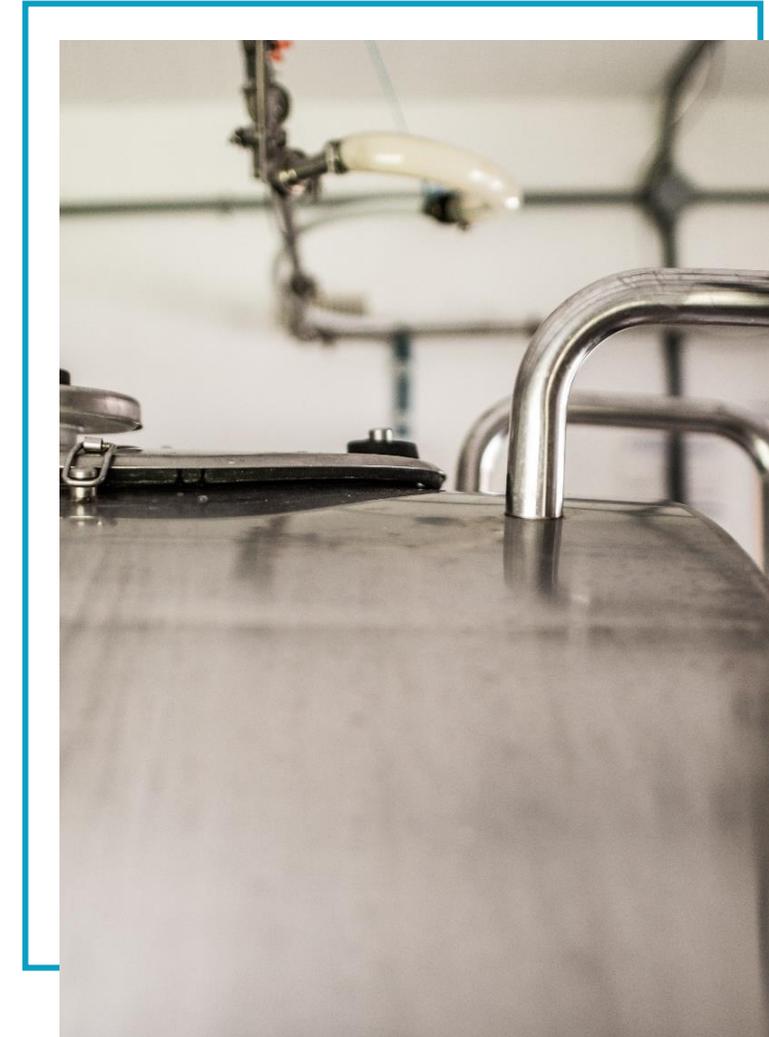


RESPONSABILITÉ SILO (SANG ET CORPS ÉTRANGERS)

» Avant le 1^{er} janvier 2025

S'il y a contamination par le sang ou par un corps étranger d'une citerne ou d'un silo, avérée et prouvée selon les protocoles en place :

- ✓ La convention ne prévoit pas de responsabilité collective
- ✓ Les principes généraux des responsabilités civiles s'appliquent, ce qui veut dire qu'un recours du transformateur auprès du producteur fautif peut être entrepris, sans limitation aux responsabilités.

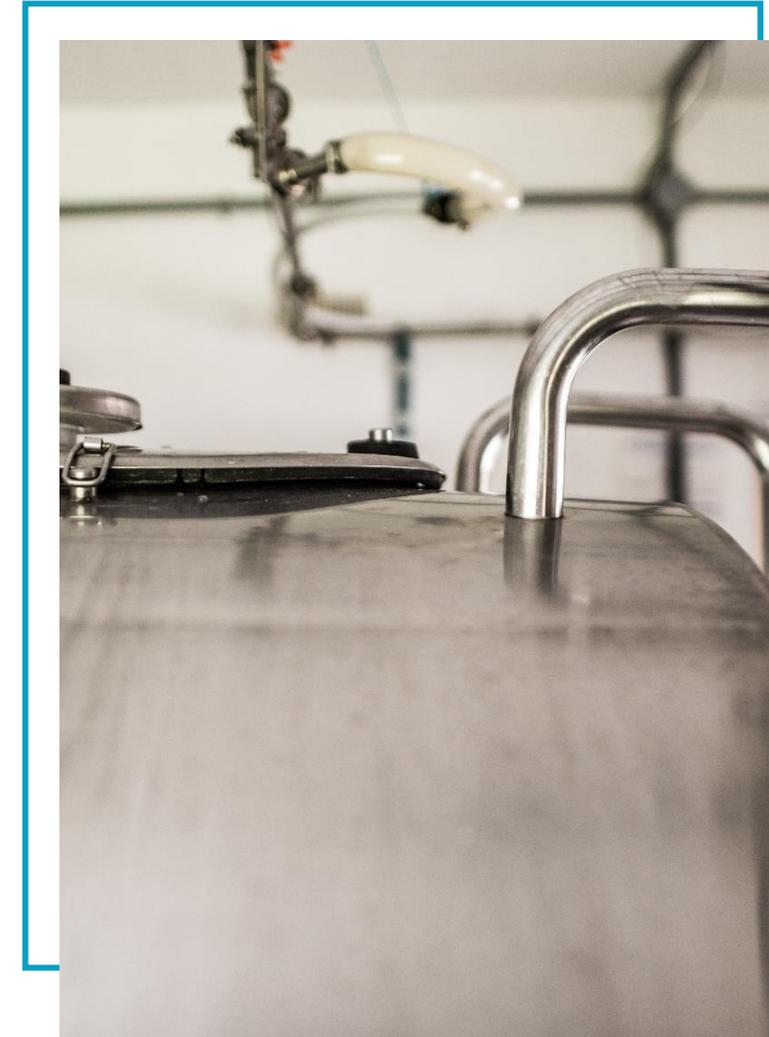


RESPONSABILITÉ SILO (SANG ET CORPS ÉTRANGERS)

» À compter du 1^{er} janvier 2025 (ou au plus tôt lorsque les protocoles entourant l'application des règles auront été adoptés), une règle similaire aux antibiotiques à détection lente va s'appliquer pour le sang et les corps étrangers

S'il y a contamination par le sang ou par un corps étranger d'un silo, avérée et prouvée selon les protocoles en place :

- ✓ Le producteur fautif est responsable financièrement des premiers 36 000 litres.
- ✓ Le Fonds du pool est responsable de la différence entre 36 000 litres et le volume du silo.



» Transformateur

- ✓ Doit détenir des preuves probantes démontrant la contamination et prouver qu'il a appliqué toutes les mesures de contrôle nécessaires.
- ✓ Une tierce partie choisie par le transformateur et les PLQ viendra confirmer les mesures de contrôle.

» Producteur fautif

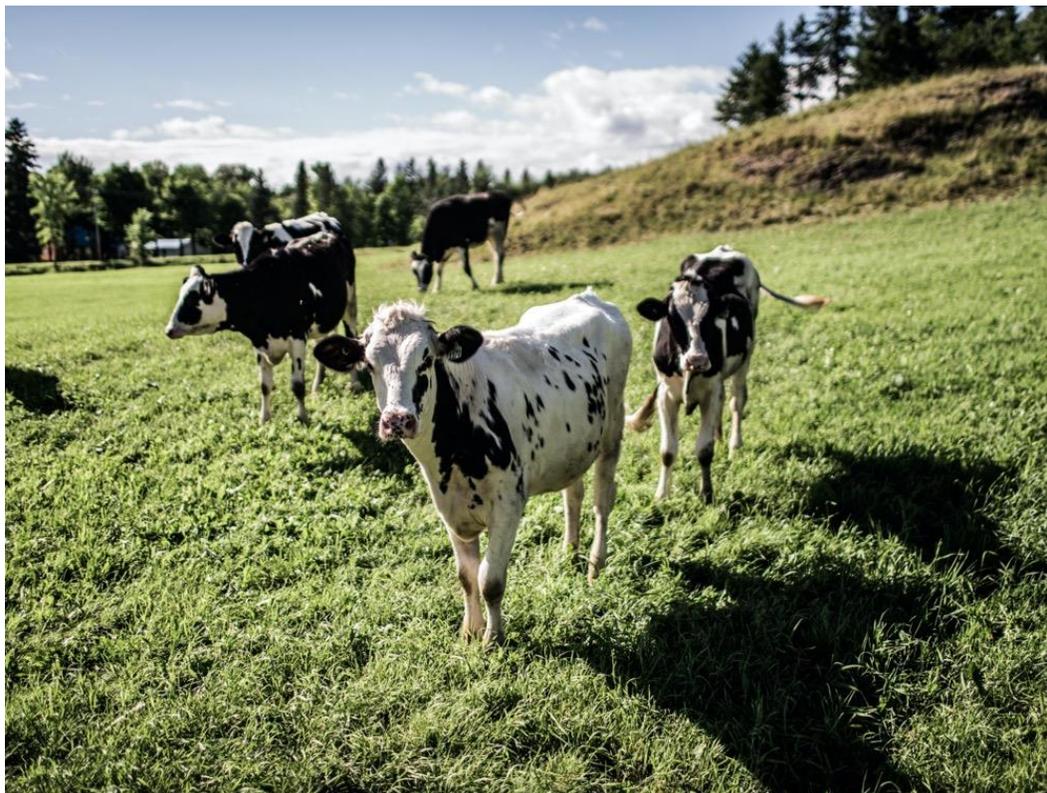
- ✓ Les analyses chez Valacta permettront d'identifier ou de confirmer le producteur qui a fourni le lait contaminé.

» Volume impliqué

- ✓ Producteur fautif : 6 000 litres dans la citerne
- ✓ Citerne : 36 000 litres
- ✓ Silo contaminé : 76 000 litres
- ✓ Volume total contaminé: 76 000 litres

» Répartition de la responsabilité financière

- ✓ Producteur fautif : lait n'est pas payé (6 000 l), doit rembourser le lait la balance jusqu'à 36 000 litres (30 000 l) à la classe 4b1.
- ✓ Fonds du pool : paye la différence, soit l'absence de rémunération pour le lait résiduel (76 000 l - 36 000 l = 40 000 l)



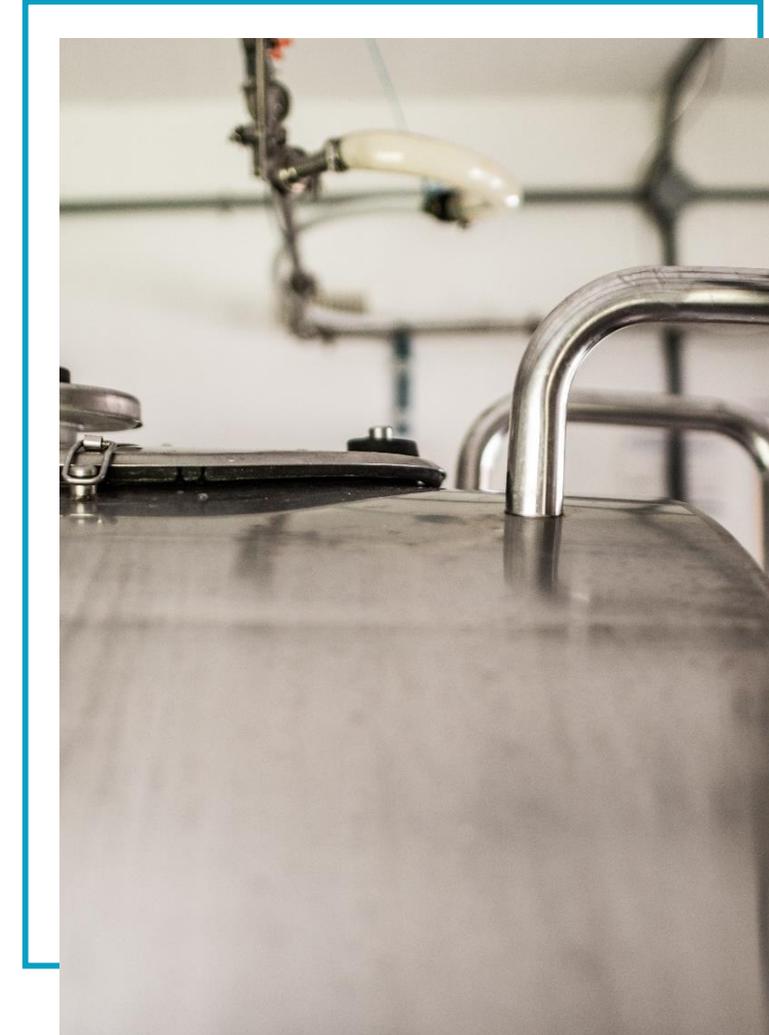
Nouvel encadrement en 2025 pour les contaminations de silo pour présence de corps étrangers

Importance de revoir vos procédures normalisées et de les ajuster au besoin

- PN 1: Préparatifs de la traite
 - Assurez-vous de la bonne utilisation du filtre à lait
 - Activez la détection de la couleur du lait dans les systèmes de traite automatisé (robot)+
- PN 3: Traite de vaches traitées ou produisant du lait anormal
 - Jeter le lait des quartiers produisant du lait anormal (par ex., mammite, présence de sang dans le lait)
- PN4 : Nettoyage après la traite
 - Assurez-vous de ne pas laisser de tuyau au sol afin de gérer la vermine

En tout temps, assurez la commercialisation du lait uniquement si absence d'indicateur de corps étrangers et de couleur anormale

Validation au niveau des assurances responsabilités pour confirmer la couverture des risques



Des questions ?

